

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

8.1 Annexes obligatoires

Annexe 1 : Document CERFA n°14734 intitulés « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire (fichier joint)

Annexe 2 : Plan de situation

Annexe 3 : Photographies permettant de situer le projet dans son environnement proche et éloigné

Annexe 5 : Plan du projet et de ses abords

8.2 - Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Annexe Supplémentaire 1 - Compte rendu de la visite Naturaliste : Cera Environnement (fichier joint)

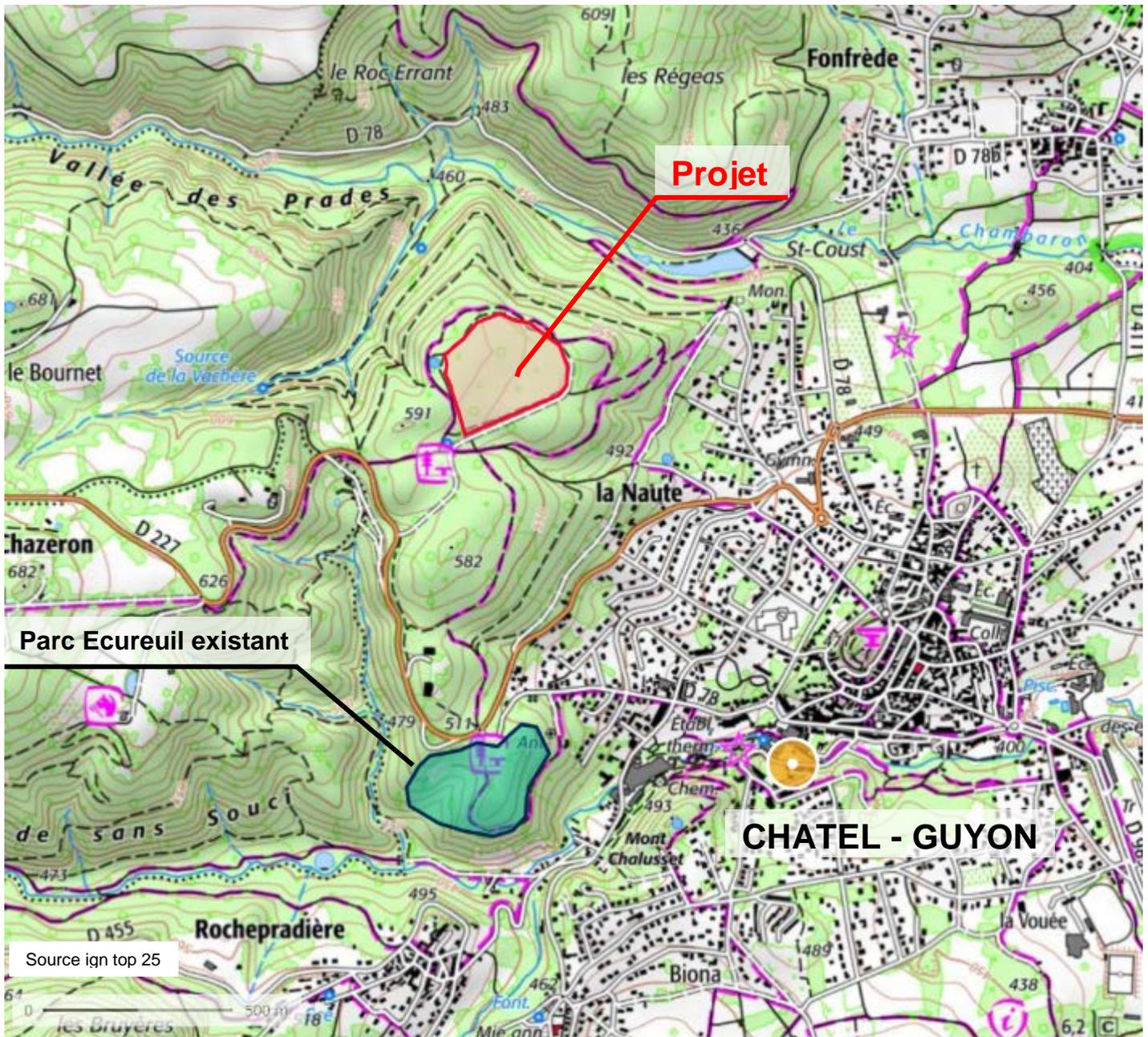
Annexe Supplémentaire 2 - Compléments de description du site et du projet, mesures destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine.

1 CERFA n°14734

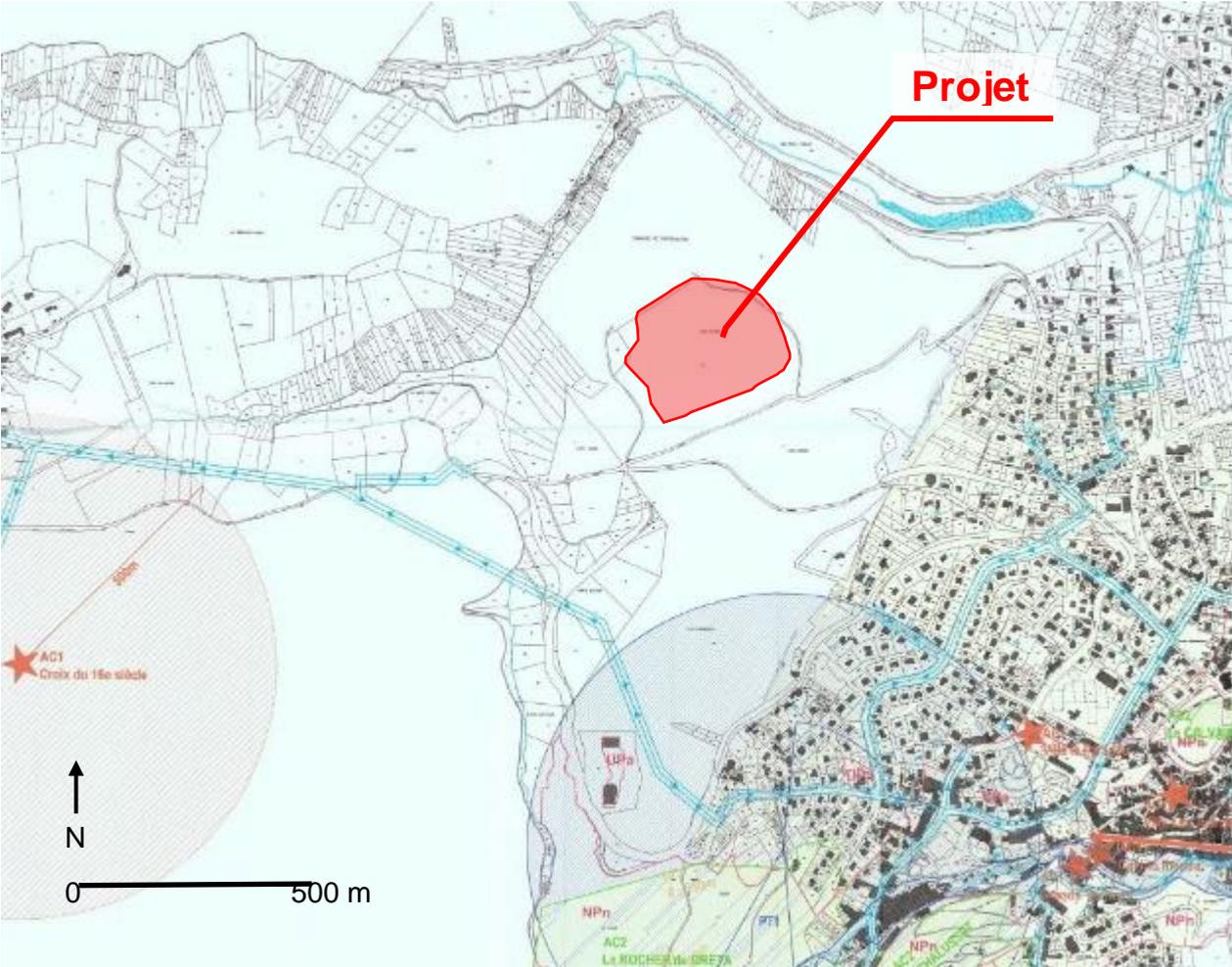
Cf.Fichier joint

2 Annexe 2 : Plan de situation

Plan de situation sur fond IGN top 25 :



Complément au plan de situation sur fond du plan de servitudes du PLU :



3 Annexe 3 : Photographies permettant de situer le projet dans son environnement proche et éloigné

Note : La présentation du site et du projet dans son environnement éloigné est difficile du fait de l'ambiance forestière. Il n'existe pas de point de vue du site dans son ensemble.

Photo 1 : point de vue éloigné depuis la RD 78E



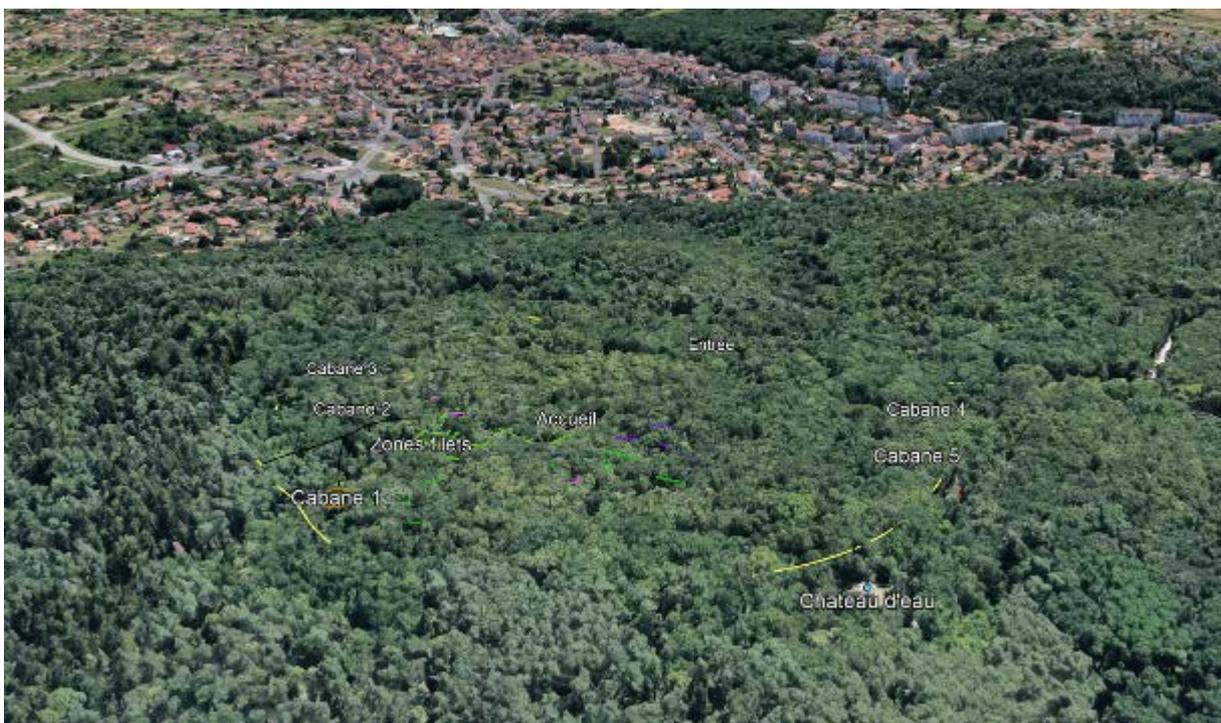
Photo 2 : point de vue éloigné : entrée du futur Parc Ecureuil



Photo 3 : Clairière d'implantation de la zone d'accueil



Photo 4 : image d'insertion « vue d'avion » vers Chatel-Guyon (réalisée à partir de google earth). (Ligne jaune : emprise du parc)

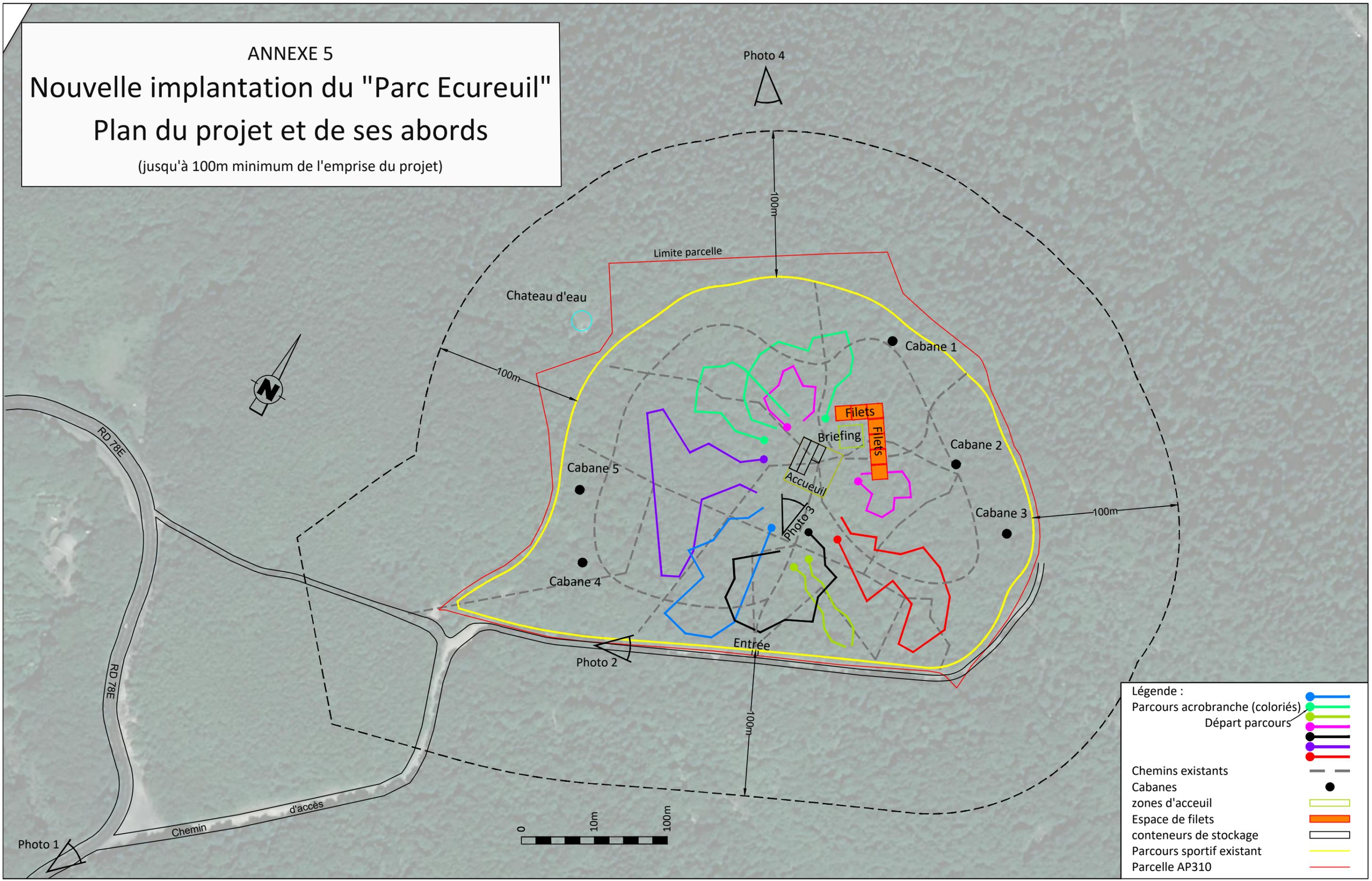


4 Annexe 5 : Plan du projet et de ses abords

Le plan présente le contour de la zone de 100 m aux abords de l'emprise du projet.

Cf. page suivante

ANNEXE 5
 Nouvelle implantation du "Parc Ecureuil"
 Plan du projet et de ses abords
 (jusqu'à 100m minimum de l'emprise du projet)



Légende :

- Parcours acrobranche (coloriés)
- Départ parcours
- Chemins existants
- Cabanes
- zones d'accueil
- Espace de filets
- conteneurs de stockage
- Parcours sportif existant
- Parcelle AP310

5 Annexe Supplémentaire 1 - Compte rendu de la visite Naturaliste : Cera Environnement

Cf..Fichier joint

6 Annexe Supplémentaire 2 - Compléments de description du site et du projet, mesures destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine.

6.1 Le site d'implantation du nouveau parc :

Accueil

Le parcours vert ceinture le projet du Parc Ecureuil.



Le site est actuellement utilisé comme parcours de santé, lieu de balade/promenade à pied, circuit VTT, aires de pique-nique.

Accès principal existant par le chemin forestier



Equipements de loisirs existants

Le site est actuellement utilisé comme parcours de santé, site de balade et promenade pédestre, parcours orientation et parcours de VTT. Suite à une campagne d'abattage faite en 2019 par les services techniques de la ville avec accord de l'ONF, de nombreuses sculptures ont été érigées sur la base des troncs des arbres abattus en périphérie de la parcelle.

Du fait de ces équipements, le site est largement fréquenté pour des pratiques sportives ou de loisirs. De nombreux sentiers et cheminements divers traversent la parcelle qui est donc déjà fréquentée dans son ensemble.

Les activités existantes ne seront pas remises en cause par l'implantation du nouveau parc.









Château d'eau à proximité



6.2 Quelques exemples d'équipements illustrant les aménagements envisagés

Exemple d'ateliers de Parcours Acrobatiques en Hauteurs (« accrobranche »)



Ancien parcours filets du Parc Écureuil :



Exemple d'une construction d'un espace filets sur poteaux bois (en cours de montage)



Exemple d'une cabane perchée



6.3 Organisation et fonctionnement du parc et emprises du projet

La surface globale définie comme celle du parc de loisirs est estimée à 7.2 ha. Elle correspond à la surface du périmètre délimité par le parcours sportif. Cette surface permet d'implanter l'ensemble des parcours acrobatiques et les cabanes.

L'essentiel de la fréquentation se fera sur la partie centrale du parc d'une surface de l'ordre de 1 hectare comprenant : la zone d'accueil, l'espace filets, et les départs des parcours.

Au-delà de cette espace la fréquentation sera plus diffuse et limitée :

- Evolution dans les arbres des parcours sans accès au sol
- Accès aux cabanes qui seront excentrées pour accentuer l'ambiance forestière.

Des mesures seront prises pour éviter la divagation du public et pour limiter strictement l'impact du piétinement :

- Les cheminements et espaces accessibles seront implantés pour l'essentiel sur les zones déjà significativement fréquentées par les promeneurs et sur les cheminements existants,
- Les espaces et cheminements accessibles au sol seront délimités par des clôtures (piquets + corde et barrière en bois).
- Les surfaces accessibles et les cheminements seront recouvertes d'un tapis de copeaux et de broyat végétal issus des travaux de préparation du site.

Ce paillage naturel avec les matériaux issus du site aura aussi pour effet de limiter l'évaporation et d'atténuer les effets de la sécheresse. La technique a été expérimentée et a donné entière satisfaction sur le parc existant.

Exemple de réalisations mises en œuvre sur l'emprise de l'ancien Parc Ecureuil :



6.5 Bâtiments légers de la zone d'accueil

Le bâtiment d'accueil sera réalisé avec des conteneurs pour permettre la réalisation d'une construction légère sans fondation. Les platelages en bois devant les conteneurs permettront d'équiper les clients avec les EPI sans salir le matériel.

Des mesures seront prises pour éviter et limiter l'impact des constructions :

- Les constructions seront sans fondation. Les conteneurs seront posés sur le sol sur des plots (cales de bois) de même que les platelages.
- Les conteneurs utilisés seront issus d'une démarche de recyclage (réutilisation). Ce sont des anciens conteneurs de transport qui étaient déjà utilisés sur le parc existant.
- L'ensemble des conteneurs seront bardés de bois afin de soigner l'insertion paysagère. L'aspect extérieur des constructions sera conforme aux prescriptions du règlement d'urbanisme.
- La zone d'accueil sera installée sur une clairière déjà existante pour éviter toutes coupes d'arbres.
- L'aménagement est donc conçu pour être réversible.

Exemple d'aménagements d'un espace d'accueil à partir de conteneurs bardés de bois (Parc Ecureuil actuel) :



6.7 Matériaux et approvisionnements

Concernant les matériaux utilisés pour la construction des plateformes, des jeux et des cabanes l'utilisation du bois est privilégiée :

- Platelages au sol, poteaux et barrières de clôture, bardages : Bois
- Plateformes du parcours acrobatique : Bois
- Construction des ateliers du parcours acrobatique et de l'aire de filets : bois privilégié et cordages fournis par un fournisseur spécialisé
- Cabanes : Bois
- Structure du Parc Acrobatique et ligne de vie : Câbles et assemblage fournis par un fournisseur spécialisé

Des mesures seront prises pour éviter et limiter l'impact des approvisionnements :

- L'utilisation du bois est privilégiée autant que possible
- L'approvisionnement du bois est prévu localement auprès de scieries des environs (scierie des Combrailles ou scierie des Ancizes : prestataires habituels du parc Ecureuil).
- Les essences de bois utilisées seront imputrescibles type Douglas, châtaignier ou chênes et ne nécessiteront aucun traitement.

6.8 Système de fixation sur les arbres

La construction traditionnelle des Parcs Acrobranche utilise des arbres vivants. Les plateformes et câbles de la structure sont fixés soit par compression soit en entourant le tronc. Cette méthode s'avère préjudiciable pour les arbres sur un temps long car elle gêne la croissance (grossissement des troncs).

Pour le nouveau parc les méthodes de fixation des plateformes et des lignes de vie utiliseront de nouvelles méthodes qui permettent de garantir l'état phytosanitaire des arbres sans gêner leur croissance. Ces systèmes de fixation ont été développés à l'origine par l'ONF.

La méthode retenue est un semi-perçage qui consiste à fixer une cheville directement dans le tronc de l'arbre. La fixation est réalisée avec un protocole strict, notamment en ce qui concerne l'aseptise. Cette fixation ponctuelle est très peu impactante pour l'arbre et lui permet de poursuivre librement sa croissance autour du point de fixation. Le système retenu pour le Parc Ecureuil est celui de « leclou-sva » : <https://www.leclou-sva.fr/>



Les avantages du semi-perçage pour limiter l'impact sur les arbres :

- Préservation des arbres supports sur le long terme par l'absence de système venant les ceinturer
- Un impact ponctuel sur le tronc qui permet la croissance de l'arbre
- Système modulable permettant de changer les agrès sans endommager les arbres
- Système utilisé développé par les forestiers (ONF en France) et maintenant éprouvé
- Les espèces du site sont très adaptées et favorables pour ce type de solutions techniques (chêne)

Autres mesures prises pour éviter l'impact sur les arbres :

Toutes les cabanes seront montées sur pilotis afin qu'il n'y ait aucune sollicitation des arbres par ces structures plus imposantes. Les cabanes seront construites autour de l'arbre pour donner l'illusion d'une cabane perchée accrochée à l'arbre. Dans la pratique, elles seront construites sur des pilotis. Les poteaux en bois supporteront donc l'ensemble de la construction. Les arbres seront en limite de terrasse ou incorporés dans celle-ci, le montage sera effectué de sorte à ne pas limiter la croissance naturelle des arbres.

Pour l'espace filets, il en sera de même, avec l'utilisation mixte d'arbres et de poteaux en bois pour supporter l'équipement.

6.9 Autres mesures de réduction et d'évitement

Remise en état du site du Parc Ecureuil actuel

Le parc Ecureuil existant sera déconstruit dans son intégralité. L'ensemble des équipements seront démontés. Les matériaux et équipements seront dans la mesure du possible réutilisés sur le nouveau parc. Dans le cas contraire ils seront triés et évacuer en déchetterie.

Prise en compte du compte-rendu visite naturaliste rédigé par CERA Environnement :

Suite à la visite du site par deux ingénieurs écologues de CERA Environnement en janvier 2022 des mesures d'évitement complémentaires ont été définies.

Une vingtaine d'arbres-gîtes ont été localisés lors de la visite d'expertise. Ils ont été pris en compte lors de l'implantation de détail sur le terrain afin d'être conservés dans le cadre du projet. Ceci permet de maintenir les potentialités d'accueil pour les chauves-souris et les insectes en particulier.

Le projet initial prévoyait la création de deux grandes tyroliennes au-dessus de la vallée de Prades. Du fait de la présence dans cette vallée d'un site de nidification du Grand-Duc d'Europe (couple nicheur régulier depuis plus de 20 ans) ce projet de tyroliennes a été suspendu. Le risque de collision du rapace avec le câble nécessite des études complémentaires notamment concernant des mesures de signalisation du câble, les impacts écologiques, les solutions techniques et leurs incidences financières. Le projet de tyroliennes est donc exclu de la présente demande ce qui constitue une limitation significative de l'ampleur du projet.

Projet de tyroliennes abandonné dans l'immédiat en attente de résultats d'études complémentaires :

